

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six septembre, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à vingt heures, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel RAZAFIMBELO, Maire.

Présents : Michel RAZAFIMBELO, Maire,
Michel CLABAUT, Bezza BERKANI, Bernard PAPILLON, Adjoints,
Aurore GARDES, Audrey VATTARE, Olivier BIRON, Julien MERVEILLEUX, Habiba HONDROYANIDI, Alexandre BIENFAIT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Marlène HALTER (a donné pouvoir à Julien MERVEILLEUX),
Alexandre DEMORGNY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Bezza BERKANI

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du 9 juin 2023.

1. Contrôle comptable : décision modificative pour reprise au compte de résultat des subventions d'équipement transférables
2. Adhésion de la commune de Banthelu au S.I.A.A
3. Donation de bien à la commune
4. Aliénation d'un chemin communal
5. Évolution du statut du syndicat des eaux
6. Marché public de l'eau et bilan 2022
7. Commissions : communication, travaux et environnement

Questions diverses :

- Bilan mi-mandat

DÉCISION MODIFICATIVE N°01/2023

Suite à la dissolution du Syndicat Mixte d'Etudes et de Réalisation du Contrat de la Vallée du Sausseron (SMERCVS), il convient d'effectuer un amortissement pour les comptes suivants :

INVESTISSEMENT

2188 – autres immobilisations corporelles : - 1 360,43€
13911/040 – subventions d'investissement : + 360,58€
13912/040 – subventions d'investissement : + 891,17€
13913/040 – subventions d'investissement : + 57,60€
13918/040 – subventions d'investissement : + 51,08€

FONCTIONNEMENT

777/042 – recettes des subventions d'investissement transférées au compte de résultat : + 1 360,43€
60632 – fourniture de petit équipement : + 1 360,43€

Vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces régularisations.

ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée de la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome de la collectivité suivante :

- BANTHELU (par délibération du 16 mars 2023)

et de l'acceptation de ladite adhésion par le comité syndical réuni le 5 avril 2023.

Le conseil,

VU l'arrêté préfectoral N° 389 du 13 novembre 1998 créant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome et après en avoir délibéré,

DECIDE D'ACCEPTER, à la majorité des voix : 8 pour, 2 abstentions et 1 contre, l'adhésion de la collectivité BANTHELU au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome.

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DONATION DE BIEN A LA COMMUNE

Un administré, Monsieur Claude BAUP, a émis le souhait de faire un don à la commune.

Il souhaite faire don des parcelles ZD184 « La Vigne à Volland » d'une superficie de 1063m² et de la parcelle ZD190 « La Vigne à Volland » d'une superficie de 408m².

Le Maire peut être chargé, pour la durée de son mandat, d'accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions de charges (*article L.2122-229^e du code général des collectivités territoriales*).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation au Maire pour accepter des donations de biens ou legs à la commune et entreprendre toutes les procédures à l'établissement de(s) l'acte(s).

DÉLÉGATION DE SIGNATURE ALIÉNATION DE CHEMINS COMMUNAUX

Des riverains souhaitent acquérir des chemins communaux non utilisés et attenants à leur propriété.

Il s'agit dans ce cas du Chemin de la Crapoudelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation au Maire d'entreprendre toutes les procédures à la vente de ces chemins.

Evolution du statut du syndicat des eaux

M.BIRON fait un petit compte-rendu en tant que délégué du syndicat de la dernière réunion :

- avis sur le changement de statut avec le nombre de délégués modifiés
- VEOLIA a fait un bénéfice de 200 000€ sur le fermage

COMMISSIONS COMMUNICATION

Les difficultés rencontrées pour l'organisation de réunion de cette commission nécessitent une séance de travail le 18 octobre 2023.

TRAVAUX ENVIRONNEMENT

Le mauvais état des routes Chemin du Trou Chaud et Chemin des Hautes Bornes nécessite une réhabilitation.

Les travaux à entreprendre seront discutés lors de la réunion de travail du 18 octobre 2023.

Séance levée à 22h55.

Le secrétaire,
Bezza BERKANI

Le Maire,
Michel RAZAFIMBELO